

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **77 (1941)**

Heft 17

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Pour l'école secondaire. — Places au concours. — Ça et là. — Succès de nos collègues. — Section de Lausanne.* — GENÈVE : U.I.P.G. MESSIEURS : *Assurance-accidents. — Un peu de mesure.* — NEUCHÂTEL : *Caisse d'entr'aide.* — INFORMATIONS : *Croix-Rouge. — 7^e Cours central d'enseignement antialcoolique.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ERNEST FURRER, résumé par E. DOTTRENS : *Vallée du Rhône à Sierre (Tableaux scolaires suisses).* — ED. VITTOZ : *L'art de la comparaison.* — SYDNEY DORNE (communiqué par AD. F.) : *Le but de l'éducation.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE

Une communauté d'hommes et de femmes, de professions libérales diverses : professeurs, pasteurs, médecins, étudiants, s'est constituée cet hiver à Lausanne. Soucieuses d'adapter l'école secondaire aux besoins actuels, ces personnes, une vingtaine, se sont réunies à plusieurs reprises, de décembre à mars, et elles présentent aujourd'hui « aux autorités et au Pays » le résultat de leurs entretiens ; leurs observations, leurs suggestions, leurs propositions sont contenues dans une brochure qui vient de sortir de presse : *L'Ecole secondaire vaudoise au service du pays*, par M. le directeur Louis Meylan (en vente au secrétariat Pro Juventute, rue de Bourg 8).

Les maîtres primaires la liront avec un vif intérêt. Car les principes généraux développés dans la première partie de cette publication valent pour tous les degrés de l'enseignement. Relevons-en quelques-uns : « Ce qu'il faut tout d'abord et toujours, c'est que l'école sache ce qu'elle veut, qu'elle ait une claire vision de ses fins ou de ses buts, qu'elle en reprenne *continuellement* conscience.

» L'enfant et l'adolescent sont « agis » par des besoins, dominés par des intérêts qui changent avec l'âge et qui ne sont pas identiques à ceux des adultes. L'éducateur doit prendre son appui sur ces besoins, se conformer à leur ordre d'apparition et de disparition et s'appliquer à répondre aux intérêts qui les manifestent. Car seul ce qui répond à un intérêt développe et cultive... L'école s'ordonne en fonction de l'enfant et de ses intérêts.

» La réforme du régime des examens nous paraît être la condition préalable d'une mise au point de l'enseignement dans l'esprit de cette éducation fonctionnelle.

» Nous ne proposons pas la suppression de la note chiffrée... Mais nous nous élevons contre l'abus de la note, qui tend à envahir la vie scolaire et à devenir la préoccupation essentielle de la majorité des élèves et, trop souvent, des maîtres. »

Il faudrait reproduire ici encore les réflexions de M. Meylan sur l'après-midi en plein air, sur l'éducation morale et sociale. Nous n'abuserons pas, persuadé que de nombreux collègues voudront se procurer la brochure éditée par la « communauté de travail pour l'étude du problème scolaire. »

A. C.

PLACES AU CONCOURS

Institutrices : Poliez-Pittet (cathol.), 9 mai. — St-Cierges (Corrençon) 13 mai.

ÇA ET LA

— Parmi les 219 députés qui forment le nouveau Grand Conseil, nous comptons quatre anciens membres du corps enseignant primaire : MM. Paul Golay, breveté en 1896, enseigna à Clarens ; Frédéric Ney, breveté aussi en 1896, fut instituteur, puis directeur des écoles à Payerne ; Paul Chapuis, brevet de 1901, enseigna à Baulmes et à Lausanne, et G.-A. Paquier, brevet de 1906, vient de prendre sa retraite à Vevey, où il était depuis 1912 après avoir débuté à Bremblens.

L'élection de M. Paquier a présenté un cas tout spécial. La loi vaudoise sur les incompatibilités ne permet pas aux instituteurs de faire partie du Grand Conseil. M. Paquier ayant donné sa démission d'instituteur pour le 23 avril, date à laquelle il y avait droit, était donc encore en fonctions lors de son élection, le 23 mars, et de l'assermentation du nouveau corps législatif, le 14 avril. Aux termes de la loi, il ne pouvait être considéré comme en faisant partie. Son élection fut validée au même titre que celle de tous les autres députés, mais, effectivement, il ne fait partie du Grand Conseil que dès le 23 avril ; il sera assermenté au début de la prochaine session.

— La municipalité d'Yverdon propose au conseil communal d'allouer à la paroisse catholique une subvention de 1200 francs en faveur de ses écoles. Ce faisant, Yverdon suivrait l'exemple de Payerne, qui verse 2000 francs pour les écoles catholiques de cette ville, fréquentées par 130 élèves, et de Nyon, qui octroie 1000 francs pour 100 élèves. Si ce geste n'était dicté que par l'esprit de tolérance, il ne serait que plus méritoire. Mais c'est bel et bien dans un but financier qu'il est fait : le préavis municipal d'Yverdon précise que la suppression des écoles catholiques fréquentées par 120 à 130 élèves nécessiterait l'ouverture au moins d'une nouvelle classe publique ; Moudon, il y a quelque vingt ans, ayant refusé la subvention demandée, vit grossir l'effectif de ses classes du fait de la fermeture de l'école catholique. Rappelons que le dernier régent catholique de Moudon fut M. Bovet, père du chanoine musicien Joseph Bovet.

La question s'est posée de savoir si une commune avait constitutionnellement le droit de subventionner des écoles confessionnelles et, par le produit des impôts communaux, de contribuer à l'entretien, même partiel, d'institutions scolaires privées. Ce point de droit n'a pas été tranché, et nous en laissons le soin à des personnes plus compétentes en matière juridique.

— La fin de l'année scolaire a été l'occasion, dans la plupart des communes du canton, de manifestations plus ou moins importantes, dont la presse s'est faite l'écho. Nombre de rapports de directeurs ou de commissions scolaires soulignent le désarroi qui régna dans les classes désorganisées par la mobilisation de leurs maîtres ou l'occupation des locaux par la troupe. Ils rendent un juste hommage au corps enseignant de l'« arrière », qui a fait tout son devoir, plus que son devoir dans des conditions particulièrement difficiles. Ils relèvent aussi, et ceci concerne plus particulièrement les classes citadines, la vague d'indiscipline qui submerge notre jeunesse, tant en classe qu'en dehors. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement, les causes en étant trop nombreuses et trop importantes : absence du père mobilisé ; incapacité de la mère, par faiblesse ou surmenage, d'imposer sa volonté ; énervement, surexcitation, dus aux événements journaliers dont les manchettes des journaux et la radio ne cessent de nous entretenir ; en un mot, ambiance générale et genre de vie anormale créés par la guerre.

Le mal n'existe pas chez nous seulement. Nous lisons dans la *Schw. Lehrerzeitung* que le Département de l'instruction publique du canton de Schwyz invite les commissions scolaires, le corps pastoral et le personnel enseignant à réagir, avec l'aide de la police, contre l'indiscipline (*Verwilderung*) de la jeunesse et les rentrées tardives des enfants qui rôdent le soir dans les rues : tous les écoliers doivent être rentrés à la sonnerie de l'Angelus.

Notons encore ce signe des temps. Ce ne sont plus les automobiles qui rendent la circulation dangereuse dans les rues de Saint-Gall, mais bien les gosses qui encombrent trottoirs et chaussées et s'y conduisent en conquérants : il leur est désormais interdit de se rendre en classe en patins à roulettes ou à trottinette.

C. G.

SUCCÈS DE NOS COLLÈGUES

M. Jacques Burdet, instituteur à Yverdon, a donné récemment au Conservatoire de Lausanne une conférence sur : *Nos chants nationaux*. La presse en a publié des comptes rendus très flatteurs et chaleureux ; nous sommes heureux d'en féliciter notre collègue.

Nos journaux ont annoncé aussi le succès remporté à Genève, au théâtre Jean-Bard, par la comédie en trois actes « Joies de femmes », dont l'auteur est M. William Thomi, instituteur à Clarens (Montreux).

Voici comment s'exprime, à ce sujet, le correspondant genevois de la *Gazette de Lausanne* : « C'est une œuvre très belle, d'une étonnante densité poétique et d'une profonde richesse humaine. C'est un drame paysan d'une belle tenue littéraire, dans laquelle les paysans ne font pas de littérature ; une œuvre saine, drue, chaleureuse, bien charpentée, dans laquelle une heureuse naïveté, tout imprégnée de poésie rustique, atteint sans effort à la grandeur. » Nous applaudissons de tout cœur à ce nouveau suc de l'auteur de la « Chaloupe dorée ». A. C.

SECTION DE LAUSANNE

Le samedi 10 mai, à 14 h. 30 précises aura lieu l'assemblée générale de printemps en l'accueillante salle du 1^{er} étage de l'Hôtel de la Paix.

Ordre du jour :

1. — Partie administrative statutaire.
2. — Remise des diplômes aux membres honoraires.
3. — Causerie musicale :

Au gré des chansons, par Alb. Rudhardt.

Tous ceux qui lisent les écrits de notre collègue, rédacteur de l'*Educateur*, ou qui ont eu le privilège de l'entendre au cours de chant de Morges, se réjouiront de le rencontrer à Lausanne. Tous nous l'entourerons et affirmerons ainsi toujours mieux la vitalité de notre section.

Tous les maîtres remplaçants sont aussi chaleureusement invités.

Le Comité S. P. L.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

ASSURANCE-ACCIDENTS

Tous nos assurés ont actuellement reçu ou la visite d'un inspecteur de la « Winterthour » ou le pli contenant leur certificat d'assurance. La visite des inspecteurs avait pour objet l'explication de quelques modifications apportées aux taux de base des combinaisons N° 5 à 8 du tableau. Ces modifications furent exigées par la Direction générale, à Winterthour, et par le Département fédéral des Assurances, qui trouvèrent les taux proposés trop bas. Quoique l'augmentation soit minime (0,75 et 0,85 ‰) et que les conditions restent avantageuses, le Comité de l'U. I. P. G. tient à déclarer qu'il n'est responsable en rien, pas plus que son délégué, des modifications apportées aux premières propositions. Seul, le comptable du bureau de M. Robert Meyer a commis une erreur, facilement explicable, dans le calcul du barème de quatre des dix combinaisons. Cette erreur de calcul n'influence en aucune manière les conditions générales ou particulières du contrat signé en décembre dernier.

D'ailleurs, avant d'avoir encaissé une seule prime et avant même que les pièces fussent imprimées, la « Winterthour » avait déjà payé à trois de nos 295 assurés une indemnité totale de 1333 fr. 60. C'est dire que nos collègues peuvent avoir confiance dans la façon dont sont traités les sinistres et croire que nous avons défendu leurs intérêts dans toutes nos tractations avec la compagnie.

Le texte un peu ambigu de l'article 5 des conditions particulières pouvait laisser planer un doute sur les modalités de son application, mais les déclarations catégoriques faites par l'assurance à trois membres du Comité dissipent tout malentendu : chaque fois qu'il y aura retenue de traitement pour absence consécutive à un accident non professionnel, la Compagnie paiera, sur le vu de la fiche de retenue délivrée par la Comptabilité du Département, une indemnité équivalant à la retenue effective opérée par l'Etat, à condition toutefois que le *traitement assuré* corresponde bien au *traitement réel*.

Il va sans dire qu'il n'est pas nécessaire de signaler au Département ou à la « Winterthour » un accident survenant pendant les vacances et qui n'entraîne aucune absence. Dans ce cas, seuls, les collègues assurés pour les frais de guérison doivent avertir la Compagnie ou notre délégué.

Enfin, le Comité rappelle à tous, Dames et Messieurs, que leur collègue *Ed. Gaudin, 34 Servette* (tél. 2 30 73) se tient à leur disposition pour tous les renseignements concernant l'assurance-accidents qu'il leur plaira de lui demander.

Ed. G.

UN PEU DE MESURE

Les temps changent, la leçon à tirer des faits persiste.

Hier, on favorisait l'émigration, on maudissait les grandes familles, sources de paupérisme.

Aujourd'hui on exalte le retour à la terre et, avec Dieu, on bénit les familles prolifiques.

Deux entrefilets, découpés dans nos journaux suisses, servent d'illustration à notre affirmation.

Au printemps de 1938, voici ce qu'on lisait dans nos gazettes :

Le Conseil national a voté un crédit d'un million et demi, destiné à favoriser l'émigration, celle surtout des agriculteurs.

Le Conseil national a encore voté un crédit d'un million et demi, destiné à favoriser l'émigration dans les pays d'outre-mer et d'Europe, celle surtout des agriculteurs. Répondant à diverses questions, M. Motta avait assuré que l'on tenait la main à ce que les départs de jeunes Suisses ne soient pas compensés par des naturalisations équivalentes. Par ailleurs, il avait affirmé que l'on s'attachera à ne pas trop favoriser le retour au

pays de Suisses établis à l'étranger qui reviennent pleins d'espoirs et qui s'exposent à de cruelles déceptions.

* * *

Elles sont venues, en masse, les déceptions cruelles. Ecoutez cet autre son de cloche, celui de 1941 :

Contre la pléthore d'instituteurs.

La direction de l'Instruction publique, sur la demande de la commission des Ecoles normales, a décidé de n'accepter, cette année, aucun élève à l'Ecole normale de Porrentruy. Cette mesure a été prise à la suite des examens d'admission, dont le résultat s'est avéré médiocre. Il y a 26 instituteurs sans place qui auront ainsi plus de chance de trouver un emploi.

Moralité : les grandes familles, c'est bien, mais pour les rentiers surtout !

Nous ajoutons : les grandes familles, c'est beau ! Encore faut-il que leur valeur physique, intellectuelle et morale ne soit point trop en proportion inverse du nombre.

Ch.-E. D.

NEUCHÂTEL

CAISSE D'ENTR'AIDE

Les deux derniers exercices de notre Caisse d'entr'aide ont accusé un déficit qui se monte au total à 727 fr. Celui-ci a été couvert par un appel au fonds de réserve. Il est possible, au surplus, de se rabattre sur les cotisations pour balancer les dépenses. Selon les statuts de la Caisse, la cotisation annuelle doit s'élever à 5 fr. Dès 1937, elle a été abaissée à 1 fr. Mais l'assemblée générale ou celle des Délégués peut modifier ce montant au gré des circonstances. Rappelons qu'il n'a même pas été perçu de cotisations au cours des années 1931-1933.

Il n'y a donc pas lieu de s'affliger du léger dépassement de ressources rappelé ci-dessus puisqu'il existe double remède pour y parer. En songeant aux bienfaits de notre œuvre d'entr'aide, nul n'hésiterait, je pense, à subir une augmentation de cotisation.

En 1940, par exemple, la Caisse a payé 162 journées de remplacement à deux institutrices malades et accordé cinq prêts pour un montant total de 1800 fr. La charge nette pour ces remplacements est de 1093 fr.

Mais on se rendra mieux compte de l'étendue des services de notre Caisse d'entr'aide, par l'examen du tableau récapitulatif suivant, que nous extrayons du rapport présenté par M. Julien Rochat à l'assemblée des Délégués du 15 mars dernier.

« Au cours de ces 18 années, lisons-nous, 23 institutrices et 3 instituteurs ont fait appel à notre Caisse d'entr'aide pour leur remplacement-maladie. Il leur a été payé :

Institutrices :

2020 journées de remplacement à Fr. 10.—		Fr. 20 200.—
362 » » » à Fr. 9.—		» 3 258.—
<u>2382</u> » » »		<u>Fr. 23 458.—</u>

Instituteurs :

263 journées de remplacement à Fr. 13.—		Fr. 3 419.—
78 ½ » » » à Fr. 12.—		» 942.—
<u>341 ½</u> » » »		<u>Fr. 4 361.—</u>

Dépense totale pour 2723 ½ journées de remplacement	Fr. 27 819.—
Remboursement des malades.	» 8 419.35
Net à la charge de la Caisse	<u>Fr. 19 399.65</u>

Dépense annuelle moyenne environ 1077 fr.

Durant ces 18 années, la Caisse de prêts a consenti :

1 prêt de 3000 fr. ... Fr. 3 000.—	1 prêt de 400 fr. ... Fr. 400.—
1 » » 1700 » ... » 1 700.—	5 prêts » 300 » ... » 1 500.—
5 prêts » 1000 » ... » 5 000.—	4 » » 250 » ... » 1 000.—
1 prêt » 700 » ... » 700.—	6 » » 200 » ... » 1 200.—
2 prêts » 600 » ... » 1 200.—	1 prêt » 150 » ... » 150.—
6 » » 500 » ... » 3 000.—	1 » » 90 » ... » 90.—
16 prêts pr un tot. de Fr. 14 600.—	18 prêts pr un tot. de Fr. 4 340.—

Au total, 34 prêts pour une somme de 18 940 fr.

Le solde dû au 31 décembre 1940 s'élève à 2120 fr.

Depuis le 1^{er} juillet 1922, date de la création de la Caisse, mais dont l'activité commença le 1^{er} janvier suivant, les sociétaires ont payé :

5521 cotisations ordinaires à 5 fr.	Fr. 27 605.—
519 » extraordinaires à 10 fr.	» 5 190.—
431 » ordinaires à 2 fr.	» 862.—
<u>1607</u> » » à 1 fr.	<u>» 1 607.—</u>
<u>8078</u> cotisations, pour une somme totale de . . .	<u>Fr. 35 264.—</u>

Ce que les chiffres ci-dessus ne révèlent pas, ce sont les joies apportées discrètement à ceux d'entre nous qui ont subi la dure épreuve des soucis matériels. Soyons heureux de pouvoir soulager ceux qui souffrent, et soyons prêts au sacrifice pour une œuvre qui nous honore.

J.-ED. M.

INFORMATIONS**CROIX-ROUGE**

Le Comité international de la Croix-Rouge va demander au peuple suisse son appui pour trouver les ressources dont il a besoin pour continuer son activité.

Les moyens financiers que nécessite l'œuvre du C. I. C. R., qui s'étend au monde entier, sont énormes. Genève est le siège central du pur Humanitarisme ; par l'activité bienfaisante du C. I. C. R., elle est devenue le centre de la charité en Europe et dans le monde, au milieu des nations engagées dans la plus terrible des tourmentes.

Ce sont des Suisses qui sur le sol suisse, avec les ressources du pays, servent une idée qui est appelée plus qu'aucune autre à conférer à notre neutralité un sens plus élevé et plus actif.

La Providence nous a miraculeusement épargnés jusqu'à aujourd'hui des horreurs de la guerre. Ce serait faire preuve d'un aveuglement coupable dont tôt ou tard notre peuple subirait les lourdes conséquences, si nous refusions d'offrir au monde la compensation qu'il attend de nous : en appelant le peuple suisse à une activité répondant à l'idéal des fondateurs de la Croix-Rouge, nous offrons au destin le tribut que nous lui devons pour avoir été préservés jusqu'à maintenant, et nous apportons en même temps aux nations en guerre une preuve évidente de la nécessité de l'existence de notre Etat en tant que puissance neutre et le droit d'être et de rester un peuple libre et indépendant.

Du 28 avril au 24 mai (du 10 au 24 mai, pour le canton de Vaud) aura lieu sur tout le territoire de la Confédération une collecte par listes.

Les 21 et 22 juin (les 2 et 3 juillet pour Genève), des insignes se vendront en Suisse romande.

7^e COURS CENTRAL D'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

Genève, Hôtel de la Résidence, route de Florissant 11, à partir de la gare : tram No 1. Samedi 10 mai 1941, à 13 h. 30.

PROGRAMME

Conférence de M. le professeur Dr M. Roch, directeur de la clinique médicale à Genève : « Alcoolisme et maladies ».

Conférence de M. le professeur Camille Gribling, de l'Ecole Normale de Sion : « L'effort des écoles suisses pour former une jeunesse sobre ».

Conférence de Mme M. Grange, directrice d'Ecoles, Genève : « Le nouveau manuel d'hygiène en relation avec l'éducation antialcoolique ».

Discussion.

Exposition de matériel pour l'enseignement.

17 heures, au Collège de Genève, rue Théodore de Bèze (promenade Saint-Antoine) : représentation de pièces de théâtre avec marionnettes, par des élèves du collège, sous la direction de M. le professeur M. Schenker.

Pour les congés officiels et les subsides prière de s'adresser aux départements cantonaux de l'instruction publique.

Pour tous les renseignements s'adresser à M. Henri Coeytaux, instituteur, Grand-Saconnex, Genève, ou M. M. Javet, maître secondaire à Berne, Kirchbühlweg 22.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

VALLÉE DU RHONE A SIERRE

5. Climat et végétation.

Le Valais est la vallée des Alpes qui présente les plus grands contrastes avec les contrées avoisinantes. Aucune autre n'est aussi nettement coupée de l'extérieur, pas même l'Engadine, ni la Carinthie, ni la Maurienne. Il offre les caractéristiques d'un climat continental : rareté des pluies et sécheresse de l'air. L'air étant pur et limpide, les rayons solaires y agissent avec une ardeur toute méridionale. Les précipitations diminuent de Martigny à Sierre, elles sont en moyenne inférieures à 70 cm.

Martigny	Riddes	Sion	Sierre	Loèche	Brigue
72	57	63	57	62	71

Elles augmentent à peine dans les vallées transversales de la rive gauche, même pour des stations de 1600 à 1650 m. d'altitude :

Bourg-St-Pierre	Grächen	Zermatt
65	54	67

La haute montagne, cependant, reçoit de 2 à 4 m. de précipitations par an, de sorte que le Valais présente, à la fois, les maxima et les minima pour la Suisse. Neuf fois sur dix, les nuages de pluie qui s'amasent longent la montagne, laissant à sec le centre de la vallée.

Les précipitations varient du simple au triple entre les années sèches et les années pluvieuses, tandis que cette variation n'est que du double sur le Plateau. Le Tessin présente les caractéristiques du Valais, mais la sécheresse n'y est jamais si excessive. Si l'on songe que plusieurs années sèches peuvent se succéder, on conçoit à quel point le manque d'eau peut déterminer la flore, en anéantissant les espèces hygrophiles, et en favorisant les végétaux des lieux arides.

Par suite de la faible nébulosité, l'air au sol s'échauffe fortement en Valais ; il s'élève, et provoque une aspiration de masses d'air frais par l'ouverture de la vallée. Ainsi, par les jours clairs, le vent souffle sans relâche, de Martigny à Sierre surtout, et ne cesse qu'à Brigue. Son action se marque sur les arbres exposés, surtout sur les mélèzes et les pins dont la couronne s'incline par croissance « sous le vent ». On ne peut guère imaginer la vallée du Rhône par le beau temps autrement qu'avec ses roseaux inclinés vers l'amont et ses peupliers agités.

La subite transformation de la nature, à l'entrée du Valais, frappe chacun. La végétation, soumise au climat, lui donne cet aspect parti-

culier. « Disparues les forêts de hêtres et de châtaigniers gonflées de sève, la luxuriante végétation des sous-bois, dit Braun. A leur place s'étendent les forêts austères de conifères et les chênes rouvres rabougris. Les versants arides et les vallons desséchés, déjà brûlés en été, rappellent infailliblement la steppe. »

Dans les régions suisses à climat océanique, les zones de végétations tendent à se mélanger, comme par exemple à Murg, au bord du lac de Walenstadt, où le rhododendron descend jusqu'au niveau du lac

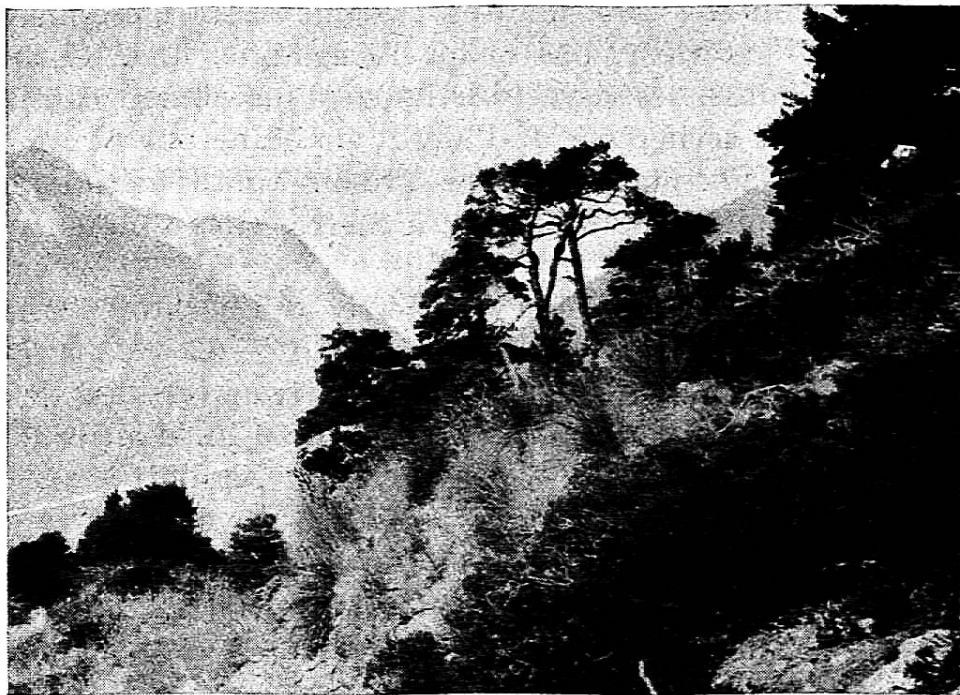


FIG. 4. — Pins à croissance asymétrique typique. Hochtenn.
(Ligne du Lötschberg.) (Phot. Furrer.)

et prospère à côté du châtaignier. Ici, au contraire, elles sont nettement étagées.

Jusqu'à 800 m., vignobles, correspondant dans la nature à la lande rocheuse et aux bosquets de terrain sec, surtout de chênes rouvres.

De 800 à 2200 m., bois de conifères. Sur le versant ensoleillé, jusqu'à 1800 m., pins, au-dessus, surtout mélèzes, mais aussi épicéas et aroles, jusqu'à la limite des forêts. Sur les pentes moins exposées, pins, s'élevant moins haut, souvent remplacés par l'épicéa, auquel succèdent plus haut le mélèze et l'arole. Sur les flanc des Alpes bernoises, la forêt atteint à peine 2000 m., mais à Zermatt, elle grimpe à 2300 m.

Au-dessus de 2200 m., buissons nains, herbes et plantes de rochers. L'intensité lumineuse et la chaleur de l'été élèvent au Valais les limites de la végétation et de la vie. Le vignoble atteint 1220 m. à Visperterminen, les champs de Findelen, 2100 m. Chandolin, à 1936 m. est habité

toute l'année ; c'est le village le plus élevé du Valais, un des plus hauts des Alpes. Nombre de cultures, prairies et vignobles surtout, ne prospèrent que grâce aux irrigations artificielles par les bisses.

Le tableau d'arrière-printemps de Pasche est un excellent document géobotanique. Presque point de fraîche verdure, le hêtre, qui s'élève ailleurs jusqu'à 1200 m. et plus, est complètement absent. Des chênes tordus. Des ormes bordent les chemins et les champs, les frênes accompagnent les saules au bord des ruisseaux. Les bosquets, sur les éboulis,



FIG. 5. — Lande rocheuse près de Høhtenn. (Phot. Furrer.)

captent les eaux d'infiltration. Le saule blanc au feuillage lustré et le peuplier toujours penché donnent à la vallée son cachet particulier.

La culture des arbres fruitiers en est, à Sierre, à ses débuts. La vigne règne. Par contre, les champs diminuent rapidement.

Au-dessus des cultures s'étend la sombre forêt de pins et, plus haut, celle de mélèzes. Ce sont aussi des pins qui couvrent les collines d'éboulis. A deux endroits, tout à fait à gauche, au-dessus de Venthône, et au centre, au-dessus de Miège, des mayens, au milieu des bois. Ils seront l'étape de printemps et d'automne à la montée et à la descente des troupeaux.

Des zones rocheuses incultes interrompent par endroits le vert des cultures, ce sont des landes rocheuses, où le botaniste découvre nombre de plantes méridionales. Les espèces caractéristiques de ces « garrides » sont feutrées, grises ou blanches, épineuses, coriaces souvent ligneuses ;

beaucoup sont parfumées. Ce n'est qu'au printemps qu'y éclatent les couleurs. Très vite, la sécheresse jaunit, brunit ou blanchit ces espaces.

A l'arrière plan, deux lignes légèrement obliques indiquent des bisses.

E. DOTTRENS

(Résumé d'après *Ernest Furrer*.)

L'ART DE LA COMPARAISON

(Suite).

Et il y a pire. Non pas comme clichés : on ne saurait trouver pire. Mais comme comparaisons nouvelles « créées » ; et avec quel à-propos !

« Le corps de la jeune fille s'épanouissait comme un fruit mûr ; alors, mon village n'était encore qu'un modeste endroit, tout fruste, comme un rocher ;

on entendait les coups sonner sur ses épaules maigres, comme sur un coffre vide. »

J'en passe, j'en passe ; mais m'en voudrais de ne pas copier encore ces trois inepties :

« dans un vaste salon où quelques meubles se contemplaient entre eux, de loin en loin, comme des oasis dans le désert ».

« cette petite ville de Cully, cachée comme un nid de caille dans un sillon ». Passe encore — et encore — pour Bex ou pour Moudon ; mais Cully !!

Avez-vous jamais vu des moutons — la gent moutonnaire — s'égailler comme des chèvres ? C'est ce que nous montre l'un de nos auteurs : « lorsque le professeur entra, nous étions éparpillés comme des moutons que ne surveille pas le berger » !

Vous « réalisez » ? et le fruste rocher-village, et les moutons en liesse, et le « trou » de Cully ?

* * *

Et pourtant ce n'est pas que lesdits écrivains soient inaptes à « créer » une comparaison. C'est avec bonheur que l'un d'eux, contant un affût tragique, note ce détail : « la lune, une lune pâle et fréquemment voilée, était suspendue comme une lampe mortuaire au-dessus des monts ».

L'autre nous montre « des vendangeuses valaisannes, toutes brunes sous leurs bonnets, comme des têtes de pipes culottées ». Et il fait dire par l'un de ses personnages, dont la fille, trop jolie, tourne la tête aux jeunes gens du village : « c'est comme s'il n'y avait que moi qui aurais du miel pour attirer tous les frelons du pays ».

Ça, c'est une trouvaille, soit de l'auteur, soit de quelque créateur populaire et anonyme. Et nous en noterions d'autres. Pourquoi alors

retomber dans les errements de gens sans goût ? pourquoi ne pas dire tout simplement « discours interminables, — le cheval partit au galop » ? pourquoi, nous ayant montré une « nichée » d'enfants, évoquer des champignons ?

Est-ce que vraiment ces Messieurs croient ajouter quelque chose, parler à l'imagination du lecteur ?

* * *

Assez de littérature, ma chère élève ; revenons-en à nos préoccupations de maîtres d'école, cherchons à dégager, de tout ce fatras, des conclusions pratiques.

Je me sens d'autant plus à l'aise, pour ce faire, que *le don* en cause m'a été à peu près refusé. J'apprécie, autant que quiconque, une comparaison heureusement trouvée, qui sorte de la banalité, et se justifie ; ou, simplement, une comparaison connue, mais dont on ait fait un emploi judicieux. En revanche, je ne suis point, sur cet article, l'émule d'un W. Prestre, d'un Maupassant, ou d'un Taine, d'un Calvin, d'un Montaigne, qui sont, à ce sujet, des artistes particulièrement intéressants à étudier.

Mais ce n'est pas de moi qu'il s'agit, il s'agit de nos élèves. La plupart d'entre eux, la grande majorité, en sont logés, Mademoiselle, à la même enseigne que vous et moi : « l'art de la comparaison » leur est étranger ; et, malgré leurs efforts peut-être, leur restera étranger : décidément, c'est un don.

Alors, il n'y a qu'une chose à faire : chercher à *leur inculquer l'horreur de la banalité fleurie* en général ; en particulier *l'horreur de la comparaison qui n'ajoute rien, qui ne fait pas, ou ne fait plus image*. Il n'y a qu'une chose à leur dire : n'usez de cette forme d'expression que lorsque vous aurez la certitude que votre prose y gagnera en précision, en pittoresque, en saveur ; et vous savez fort bien que « travailler comme un nègre » est souvent absurde, et ne signifie jamais plus que « travailler avec acharnement », ou, si vous tenez à une comparaison, « comme un forçat » ; que « trempés comme des soupes » n'a aucune valeur expressive, et même aucun sens.

Cette recommandation, il faut la leur répéter à toute occasion ; et ils ne se font pas faute de nous en fournir.

Je vous signale en outre un procédé qui m'a procuré de joyeux moments, et à mes élèves plus encore. Posez la question : « trempé comme ... », la classe s'exclamera en chœur : « comme une soupe » ¹ !

elle tremblait comme une feuille ;

la luge filait comme une flèche ;

¹ L'auteur d'une nouvelle ne fait-il pas dire à un vieux tambour : « la peau de ma caisse était trempée comme une soupe » !

on riait comme des bossus ;

ces gens étaient malheureux comme les pierres.

(Tous ces exemples sont tirés de mon article précédent).

C'est un exercice à ne pas répéter fréquemment : cela deviendrait fastidieux, et d'ailleurs inutile ; mais, si l'on en use avec modération — et bien à propos, — cela ne s'oubliera pas.

* * *

Bien plus délicat est le fait des élèves « qui ont le don » : il s'agit, pour eux, d'un véritable apprentissage ; pour nous, d'un travail d'éducation de la plume.

Quand ils auront fait une trouvaille digne de félicitations, ne la leur refusez pas.

Mais en ayant soin d'opposer trouvaille à trouvaille : si telle de leurs comparaisons « créée » est heureuse et judicieusement placée, vous pouvez être certaine, Mademoiselle, que d'autres le seront moins, voire beaucoup moins, peut-être pas du tout.

Car, s'ils ont *le don*, ils en abuseront, fatalement ; à nous de le leur faire constater ; mieux : de les amener, par un entretien soigneusement préparé, à le constater eux-mêmes. Et, peu à peu, à se surveiller davantage, de façon à ne point abuser de la comparaison, en quantité ; de s'interdire celles qui sont manifestement une erreur, de ne se permettre que celles dont la valeur, et l'à-propos, sont incontestables.

Car, ma chère élève, « l'art de la comparaison est singulièrement difficile ».

ED. VITTOZ.

LE BUT DE L'ÉDUCATION

L'éducation, telle que nous la connaissons à présent, n'est qu'une partie de cet ensemble de facteurs ambiants qui produisent la société dans laquelle nous vivons, cette société organisée pour la guerre. Nous nous rendons compte jusqu'à un certain degré des effets funestes de l'éducation traditionnelle, mais sommes-nous pleinement conscients de la qualité de la vie ordinaire, de la fausseté des conceptions, des illusions au beau milieu desquelles nous travaillons ? J'affirme que nous pourrions faire immensément plus si nous étions plus intelligemment conscients de l'erreur fondamentale qui empoisonne la vie humaine et s'en prend même à l'intelligence et aux efforts des réformateurs. La cause primordiale du conflit réside dans le fait d'admettre que le but de notre existence consciente est d'agrandir notre mentalité consciente, de parvenir à des résultats toujours plus hauts, personnellement et collectivement, comme si on ambitionnait d'atteindre l'infini. Nous considérons « égoïsme » comme synonyme d'« être », la poursuite de l'intérêt particulier comme identique à la croissance et à l'épanouisse-

ment de la vie. Nous supposons que la conscience de soi est une fin en soi. Nous agissons comme si le fait d'être séparés était une réalité et l'unité de la vie une illusion. Il est clair, par conséquent, que pour éduquer véritablement en vue d'une vie complète, nous devons énergiquement couper court aux tendances de la société actuelle. La fausseté sur laquelle la société est fondée et qui est responsable des horreurs de la guerre, de la persécution et de l'inhumanité sous toutes ses formes, ne doit pas constituer la base de notre politique d'éducation à l'école.

Tout maître véritable doit, de nos jours, être rebelle à ces conceptions de la vie. Elever pour une vie complète, cela veut dire nous libérer nous-mêmes et libérer les autres ; cela veut dire encourager la recherche courageuse, l'action indépendante, travailler avec la vie et non contre elle. Le but de l'éducation n'est certainement pas d'enchaîner, de limiter, de rétrécir l'esprit par une fausse conception de la vie, mais de libérer l'esprit de l'illusion.

(SYDNEY DORNE.

Abrégé d'un article paru dans *New Horizon*, Australie, automne 1940.)

(Communiqué par Ad. F.)

TEXTES LITTÉRAIRES

Pluie.

La pluie réveilla Hélène en chantant dans les gouttières et en ruisse-
lant à la fenêtre. Pluie en avril, avec ce vent-là ? Eh ! oui, Hélène en connaît bien toute la douceur...

Elle se mit à penser aux plus belles... Celles qu'envoie le Verseau en janvier... très froides, elles suspendent aux buissons les gouttes les plus lucides et les plus grosses. Avant de tomber, elles s'arrondissent comme autant de bourgeons prêts à éclater en lumière. En février, elle est si violente qu'il vaut mieux l'attraper sur un parapluie, où elle tambourine avec un rythme particulier. Son odeur est chargée de neiges et de gelées. Quand c'est vraiment de la neige fondue, allez sans parapluie. Laissez-la glisser sur votre visage et humez-la, elle a un bouquet excellent, que vous retrouverez désormais avec plaisir. Mais, ce matin, la première pluie tiède... Hélène la guettait chaque année. Elle se précipitait dehors et lui tendait ses paumes chaudes. Le même toucher qu'une perce-neige en bouton ; le même parfum qu'une tige de perce-neige tenue en bouche, Hélène pensait qu'une alliance existait entre la première pluie tiède et cette fleur. Peut-être passent-elles des nuits ensemble dans les lieux secrets d'où vient le printemps.

(*Le voyage de Frère Jean.*)

MARIE GEVERS.

COLLÈGUES ! Servez-vous de préférence chez ceux qui par la publicité soutiennent votre journal.

LES LIVRES

Logik und Erfahrung in der exakten Naturwissenschaft, unter besonderer Berücksichtigung der Physik. André Mercier, Editions A. Francke A. G., Berne.

Cet ouvrage d'une soixantaine de pages a pour but d'exposer une méthodologie des sciences exactes. Ce thème a fait l'objet, de la part de l'auteur, d'un cours et d'une conférence académique, à l'Université de Berne, où M. Mercier professe.

C'est sur la notion de théorie qu'est fondé tout l'exposé. A la suite d'un examen général et en utilisant des exemples empruntés à la physique, l'auteur pose en fait que, tôt ou tard, l'emploi de la théorie comme moyen de travail est inévitable, dans l'examen scientifique de la nature.

La première partie du travail est de caractère général. C'est la définition objective du but et de la méthode des sciences exactes. Or, celle à laquelle le terme d'exact convient le mieux, c'est la physique. L'auteur examine ensuite de quelle manière l'on peut établir une théorie de la physique. Sa conclusion, c'est que l'on n'y peut parvenir que par un exposé parfaitement cohérent des théories particulières. Et c'est pour illustrer ce point de vue que dans la dernière partie, un exposé axiomatique d'une partie de la physique est esquissé.

Cet écrit ne s'occupe pas des résultats de la physique moderne, mais de questions de principe. La science dont il est question commence seulement à se définir et à se délimiter, pour autant qu'il est possible. Son but est la connaissance exacte de la nature.

La portée de la question que traite M. Mercier dépasse le domaine de la science pure. Tous ceux que les problèmes généraux intéressent trouveront à sa lecture un profit certain, un élargissement de leur horizon et une connaissance plus vivante d'une science fondamentale.

R. J.

Revue historique vaudoise. *Sommaire de la 2^e livraison (mars-avril 1941).* La Seigneurie de Saint-Christophe, 1542-1802 (avec illustrations), par Ch.-Eug. Guye. — Inscriptions de Vidy (avec illustrations), par Paul Collart et Denis van Berchem. — En marge de la censure bernoise, par E. Olivier. — Les aventures de Serafino Carocci en Suisse, par Giovanni Ferretti (trad. de Mme M. Graf). — Le retour au pays (1830), par Gustave Dolt. — Compte rendu de la séance du 2 novembre 1940 de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, par H. M. — Chronique. — Bibliographie. — Une question.

On s'abonne à toute époque à l'Imprimerie Centrale S. A. 7, rue de Genève, Lausanne. 8 francs par an.



*Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur*

HOTELS ET DÉPENDANCES : 145 LITS

12 MAI - 28 SEPTEMBRE 1941

*Eau sulfureuse (48°), radio-active (11 unités Mâche).
Eaux-mères chlorurées sodiques, bromurées et iodu-
rées-magnésiennes. Traitement de toutes formes de
rhumatisme. Affections gynécologiques. Affections
des muqueuses. - Hydrothérapie - Massages - Inha-
lations - Bains de sable chaud - Installations modernes.*

Médecin : Dr Petitpierre.

*Arrangements forfaitaires, cure de 21 jours, à
Fr. 300.-, 325.-, 350.- et 375.-. Majoration de
Fr. 1.- par jour du 25 juin au 15 août*

Renseignements par la Direction de l'Etablissement :

LAVEY - LES - BAINS - TÉLÉPHONE 203



A VENDRE

propriété de 2 poses, avec bois (environ 150 m³), et bâtiment en pierre compre-
nant 13 chambres et 3 cuisines, 1 chambre à lessive, 1 garage, 1 grange et écu-
rie, 1 grand jardin, à Frenières sur Bex.

Convienndrait pour une **Colonie de Vacances**. Pour visiter, s'adresser à M. Félix
Cherix-Croset à Frenières.

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel

POMDOR

Cidrerie d'Yverdon. Tél. 277

CIDRE DOUX

le bon jus de pommes
non fermenté, boisson
saine et nourrissante.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT



Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne

Emission d'obligations foncières

Garde et gérance de titres

Location de coffres-forts (Safes)

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel

POMDOR

Cidrerie d'Yverdon. Tél. 277

CIDRE DOUX

le bon jus de pommes
non fermenté, boisson
saine et nourrissante.

ÉLECTRICITÉ - GAZ - EAU - TÉLÉPHONE

BORNET S.A. 8, Rue de Rive, 8
GENÈVE

Tél. 5 02 50. Rabais spécial au porteur de cette annonce. Devis gratuit.

L'école suisse de Barcelone cherche pour septembre 1941

un maître capable

d'enseigner le français aux enfants de 9 à 15 ans. Brevet primaire ou secondaire exigé. Voyage payé. Adresser offres avec curriculum vitae et références au Secrétariat des Suisses à l'Etranger, Bundesgasse 36, Berne.



ORGUE, HARMONIUM

Leçons par Mlle Olga Huber (organiste diplômée) Place Chauderon 14, Lausanne

Si vous habitez GENÈVE,
profitez de notre **Carte d'Acheteur**
qui vous facilitera dans tous vos achats
Renseignements sur simple demande

SAMA BRITAIN

9, Rue du Rhône - Genève